

Convention relative à l'utilisation des technologies de l'information
et de la communication par les organisations syndicales dans le
cadre du processus électoral du 4 décembre 2014

*Annexe : Demande de publication d'un site national pour la
représentation nationale d'une organisation syndicale*

Une fois complété, ce formulaire est à adresser à
<Assistance-Informatique-Ac@developpement-durable.gouv.fr>
par le signataire de la convention. La convention signée doit être jointe à la demande.
La création de ce site sera confirmée par réponse au message de demande.

Organisation syndicale concernée :

- Nom de l'organisation syndicale :

- Date de signature de la convention :

- Le cas échéant, sigle¹ de la confédération syndicale (libellé court, sans caractères accentués ni espaces) :
- Sigle de l'organisation syndicale (libellé court, sans caractères accentués ni espaces) :

- Ce site doit être consultable depuis internet : Oui Non

- Ce site doit pouvoir être mis à jour depuis internet : Oui Non

L'adresse du site sera de la forme :

- .syndicat.i2 pour un accès intranet
et en .syndicat.i-carre.net pour un accès depuis internet

1 Les sigles sont à reprendre dans l'annexe : Plan de nommage des boites aux lettres

Liste des personnes habilitées à gérer le contenu de ce site :

Mentionner de façon obligatoire au moins une personne avec sa boîte individuelle

Nom Prénom	Adresse mélania
	.syndicat@i-carre.net
	.syndicat@i-carre.net
	.syndicat@i-carre.net
	.syndicat@i-carre.net
	.syndicat@i-carre.net
	.syndicat@i-carre.net
	.syndicat@i-carre.net
	.syndicat@i-carre.net
	.syndicat@i-carre.net
	.syndicat@i-carre.net
	.syndicat@i-carre.net
	.syndicat@i-carre.net

Si des adresses de messagerie individuelles sont à créer, joindre le formulaire *Demande de boîte individuelle nationale* correspondant.